

QUESTIONS SOCIALES

- Les sources de financement de la sécurité sociale - (10pts)

La sécurité sociale repose sur un système avancé. En fonction de son statut (salarié, professionnel indépendant, fonctionnaire etc.), le travailleur est affilié à un régime financé par des cotisations sociales perçues sur le salaire. Dans le cadre du régime général, les cotisations sociales sont dues à la fois par le salarié (un peu moins de 25% du salaire brut) et par l'employeur (environ 45%). Elles font l'objet d'un plafonnement. Toutefois, les sources de financement ont été diversifiées à la suite de l'augmentation du chômage due à la crise économique des années 1970. L'objectif était de financer la prise en charge de prestations non contributives telles que la couverture maladie universelle (CMU) créée en 2000 ou le minimum vieillesse. Il s'agissait également de prendre en compte la diversification des revenus des ménages (revenus de remplacement et revenus du capital). Ainsi, si la sécurité sociale demeure majoritairement financée par les cotisations sociales (à hauteur de plus de 60%), la fiscalité assure une part croissante (environ 30% aujourd'hui). Plusieurs taxes ont été affectées en tout ou en partie à la sécurité sociale comme les droits d'accise sur les alcools et le tabac, la taxe sur les salaires, et surtout la contribution sociale généralisée (CSG) créée en 1991, dont l'assiette repose sur 95% des revenus. Cependant, compte tenu des déficits persistants de la sécurité sociale (environ 16 milliards d'euros en 2013), se pose la question de l'allocation de nouvelles ressources, en priorité fiscales, du fait de la volonté d'alléger les prélèvements obligatoires pesant sur le travail.